

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 8

Artikel: Les gaîtés du style
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211112>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haassenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 20 février 1915 : L'historien Benjamin Dumur (Benjamin Dumur). — La Jeannette Triolet (Marc à Louis). — La sentinelle sous le pont (A suivre) (Pierre Charbonnier). — Il faut avoir l'habitude (M.-E. T.). — C'est la guerre (David). — En furetant. — Une entrevue de Napoléon I^{er} avec le roi de Prusse.

L'HISTORIEN BENJAMIN DUMUR

LA semaine dernière est mort M. Benjamin Dumur, ancien président du Tribunal de Lausanne. Le défunt fut non seulement un magistrat hors ligne, mais encore l'un des hommes connaissant le mieux l'histoire du Pays de Vaud, aux époques de Savoie et de Berne, particulièrement. Une partie du fruit de ses recherches, M. B. Dumur en a fait bénéficier la Société d'histoire de la Suisse romande, ainsi que la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie. Il excellait à faire revivre le passé et ne croyait pas, comme Voltaire, que les menus faits sont la « vermine de l'histoire ». Des « manaux » des communes, des registres des consistoires ou des paroisses, des journaux domestiques, des comptes de ménage ou d'arides inventaires, il tirait ces traits de mœurs, ces propos savoureux qui colorent si gentiment ses tableaux de la vie de nos pères. Nous reproduisons ci-dessous, extraites de la *Revue historique vaudoise*, quelques pages de cet aimable historien.

Les chèvres de Lausanne.

Dans les anciens temps, Lausanne, comme la plupart des petites villes et des communes rurales de notre pays, avait un chevrier attiré qui, chaque matin, rassemblait ses capricieuses bêtes, les menait paître sur les hauteurs voisines, puis les ramenait le soir à domicile, la tête pleine. Mais, avec leurs terribles dents, les chèvres coupaient tout ce qui se trouvait à leur portée et mutilaient les jeunes arbres; dès 1588, peut-être avant, des ordonnances plusieurs fois répétées défendirent, sous peine d'amende, d'en garder dans la ville. Les sujets des villages (Cugie, Bretignie, Freydeville, le Mont) après d'humbles requêtes, n'obtinrent de conserver les leurs qu'en vertu de « largitions » temporaires et révocables. Cette réglementation ne tenait pas assez compte d'anciennes habitudes et des nécessités de la vie. La chèvre, on le sait, est la vache du pauvre, et autrefois son lait passait pour un remède souverain contre le dépérissement, la consommation et d'autres mauvais cas. Les bonnes femmes réclamaient et firent si bien qu'elles eurent demi-victoire. Pour des nourrissons, des infirmes, des vieillards, le conseil, oubliant la question forestière, accordait sans cesse à de nombreux particuliers l'autorisation spéciale d'entretenir une chèvre. Plusieurs Lausannois, et certes des plus huppés, afin d'obtenir cette faveur, se découvraient une bonne petite maladie. Si le magistrat n'y eût mis un peu d'ordre, l'exception devenait bientôt la règle.

Le déblaiement de la neige.

En hiver, lorsqu'il s'agissait de déblayer la neige, l'édilité lausannoise faisait appel à la population tout entière et, au premier son d'une clochette, hommes, femmes et enfants, accou-

raient devant les maisons avec pelles, balais et autres engins divers. Au moyen de chéneaux, on détournait alors l'eau des fontaines de St-Pierre, de la Palud, même de la Cité, on la faisait couler sur le sol, et bientôt Bourg, la descente de St-François, celle du Pont, la Mercerie n'étaient plus qu'autant de ruisseaux. C'est alors que chacun s'en donnait à cœur joie. Au moyen de planches, on détournait le flot boueux des larmiers de cave et, cotillon retroussé, les bonnes dames s'efforçaient de protéger de l'inondation le seuil de leurs boutiques. En une heure et moins, la neige, jetée dans le courant, était entraînée sur la pente et venait s'engloutir dans le grand déversoir du Pont. Les voisins s'interpellaient d'une porte à l'autre et se permettaient quelques joyeuses plaisanteries. Pour terminer la fête, on n'oubliait pas le verre de vin.

Les ministres qui s'emportent.

En 1623, le Conseil de Lausanne se plaignit de ce que, du haut de la chaire, le « grand ministre » Jaqueroz avait « mal à propos crié et appelé plusieurs, sans les nommer, brigands, voleurs et autres telles invectives, au lieu, s'il en savait quelque chose, d'en avvertir le magistrat pour y remédier, sans ainsi débagoter et scandaliser le peuple selon son accoutumée façon. » Le conseil exigeait des excuses. En 1673, une députation fut chargée de signaler à Monseigneur le bailli « le mescontentement » qu'avait fait naître dans le public « les emportements dont M. le ministre Combe avait usé le jour du jeusne en son action du soir. »

Quinze ans plus tard, Messieurs de Lausanne exprimaient leur chagrin de ce que les pasteurs, dans leurs prêches, dirigeaient « des accusations contre la conduite des personnes de charges. »

Un d'eux, M. Merlat, s'en était pris directement au « receveur » et il dut venir s'expliquer en audience baillivale.

De Moudon à Lausanne en 1672.

Le trajet de Lausanne à Moudon, aujourd'hui si facile, l'était beaucoup moins autrefois. Un méchant chemin, plein d'ornières, devenait la nuit un véritable casse-cou. Mme Bergier nous dit, qu'elle « ne traversa le Jurat (de Moudon à Lausanne) qu'en courant bien des risques. C'était dans la soirée du 10 août 1712. Comme son mari, elle fit la route à cheval, mais « n'eut bientôt pour tout éclairage que celui de la lune. Il ne nous étoit pas d'un grand secours, dit-elle, pour éviter dans l'épaisseur du bois les branches d'arbres qui, à chaque instant, nous donnoient au visage et me décoiffaient. Mon cheval me secouait rudement, bronchoit, se cabroit, faisoit des faux-pas continuels et aux plus mauvais endroits auroit bien voulu me jeter à terre. »

Celui de mon cher époux étoit par contre une rosse de pauvre espèce et refusoit d'avancer. Nous eûmes bien à souffrir durant ce désagréable voyage. Enfin, nous sommes pourtant arrivés chez nous, grâce à Dieu, sans autres accidents, entre onze heures et minuit. Je bénirai le Seigneur toute ma vie de ce qu'il nous a

préservés comme il l'a fait. Dans ma maison, tout le monde étoit si fort endormi que nous restâmes demi-heure à heurter sans pouvoir nous faire entendre. Enfin, la vieille Marguerite ouvrit la porte, mais croyant voir un fantôme, elle alloit la refermer brusquement, lorsque mon cher époux l'arrêta. Nous entrâmes, mais tout avoit été démenagé. Après avoir avalé une très chétive soupe, dont nous avions grand besoin, nous dûmes nous coucher dans une simple forme de lit, sans paille ni coitre. Mon habit de cheval nous servit de couverture et celui de mon époux de chevet. Cela ne nous a pas empêchés de dormir jusqu'à sept heures du matin. »

Le singe de Lutry.

Jadis, le voyageur qui, venant de Vevey, se rendait à Lausanne, passait au milieu de la ville de Lutry, sous la porte de l'horloge; il n'avait alors qu'à lever les yeux pour voir et admirer une troisième merveille¹. C'était le singe (lou sindzo), dont tous les vieillards gardent encore le vivant souvenir. Sculpté à la hauteur du premier étage dans l'angle d'une maison particulière, l'animal restait là bénévolement assis sur son dernière, la queue en évidence. Parfois il changeait de pelage, quand on rebadigeonnait le bâtiment et passait par toutes les nuances du jaune, du gris ou du roux. Un peintre farceur inséra un jour son brôlot entre les dents du quadrumane et l'y laissa. Le lendemain, un naïf paysan des Monts de Lavaux (Joratay), descendu en ville pour le marché, fut fort intrigué à l'aspect de ce singulier personnage; « N'è pas on homo », dit-il après un instant de réflexion... « l'a ona cuva »... « n'è pa ona bifa... » « l'a ona pipa... » puis, tout à coup, trouvant son affaire et se frappant le front : « l'è prau su on... Eskimo. »

En 1854, notre singe faisait encore la grimace, mais pour la dernière fois. Cette année-là, en effet une main barbare le mit en pièce. Lutry perdait ainsi un motif d'architecture intéressant et qui peut-être avait sa signification historique railleuse. On dit que ce singe de pierre provenait d'une chapelle et la chose est plausible, puisqu'on trouve des sculptures de ce genre dans les églises de Romainmôtier et de Grandson. Elles figuraient là, à ce qu'on prétend, le génie du mal. Il ne semble pas qu'à Lutry il en fût de même. Dans cette ville, les singes étaient vus d'un œil favorable.

BENJAMIN DUMUR.

Les gâtés du style. — Extrait d'un ouvrage historique :

« Il avait plu toute la journée. Le soir, trois mille hommes avaient mordu la poussière !
Sapristi ! ça avait séché vite !

¹ Lutry possédait cinq merveilles, selon B. Dumur : 1^{re} la granta louie, 2^e l'homo de l'épave, 3^e lou sindzo, 4^e la grossa cliotze, 5^e lou piot.